



# Vagues de chaleur

## Préparation et Gestion des périodes de forte ou très forte chaleur

### Gestion des Alertes Canicule

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

**N-Réf. :**

- [Note](#) du 7 juillet 2023 relative aux outils de prévention
- Note du 14 août 2023 relative à la gestion des alertes canicule

**Synthèse :** l'augmentation des épisodes de forte chaleur et leur fréquence nécessitent de suivre et de relayer le plus largement possible les gestes ou attitudes à adopter.

**Mots clés :** chaleur, pratique sportive, prévention, alerte canicule

\*\*\*

En rappel de la note du 7 juillet 2023, nous rappelons que le système de surveillance mis en place par l'Etat de vigilance météorologique permet d'identifier la survenue d'une vague de chaleur susceptible d'avoir un impact sanitaire et d'alerter la population.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
<b>Pic de chaleur :</b> chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	<b>jaune</b>	
<b>Episode persistant de chaleur :</b> températures durablement élevées (supérieur à trois jours) mais les seuils départementaux ne sont pas atteints		
<b>Canicule :</b> période de chaleur intense pendant au moins trois jours et trois nuits consécutifs (les seuils départementaux sont atteints ou dépassés)	<b>orange</b>	
<b>Canicule extrême :</b> canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.	<b>rouge</b>	

La plupart des mesures d'urgence à mettre en œuvre pour protéger les populations lors de la survenue d'une vague de chaleur doivent être conduites dans les territoires, au plus près des populations.

L'ensemble des acteurs territoriaux (publics, privés ou associatifs) concernés doivent être mobilisés ; les actions sont coordonnées par le préfet de département. La gestion sanitaire des vagues de chaleur est récapitulée dans un document unique ([lien](#)).

L'Etat a actionné par 3 fois le dispositif au cours du week-end passé. Nous vous rappelons qu'il est de notre responsabilité collective de nous impliquer pour informer tant les organisateurs des manifestations sportives que les pratiquants d'une activité physique et sportive, sur les mesures de prévention à adopter, pour faire face à la vague de chaleur mais aussi prévenir les risques de noyades, qui sont majeurs dans cette période.

Les cinq messages de prévention à relayer auprès du plus grand nombre sont les suivants :

1. « Pour votre sécurité, évitez les heures les plus chaudes de la journée pour les activités sportives » ;
2. « Pensez à vous hydrater régulièrement » ;
3. « Pour votre sécurité, baignez-vous systématiquement dans les zones surveillées » (la sécurité est notre responsabilité collective) ;
4. « Pour votre sécurité, entrez progressivement dans l'eau » ;
5. « Pour leur sécurité, ne laissez jamais vos enfants seuls dans l'eau ».

En ce qui concerne les organisateurs de manifestations sportives, il convient de diffuser l'affiche ci-jointe rappelant les consignes à respecter dans cet épisode caniculaire.

Enfin, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques met aussi à disposition de tous les acteurs du champ sportif des messages de prévention sur le site du [ministère](#) que vous pouvez partager largement. Par ailleurs, il vous appartient également de diffuser les vignettes informatives en matière de prévention des noyades.

Nous vous rappelons les principaux outils d'information et de prévention :

[Guide pour un été 2023 sportif et responsable | sports.gouv.fr](#)

[Canicule et activités sportives | sports.gouv.fr](#)

Contact : Matthieu SOUCHOIS

E-mail : [clubsetterritoires@ffbb.com](mailto:clubsetterritoires@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX Directeur Technique National Directeur Général	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2023-08-22 4-PCT-Vague Chaleur-Alerte Canicule-VFIN.docx	